



## COMPTE RENDU CSFPT DU 15 FEVRIER 2023

---

### **Réunion plénière :**

La délégation FO était composée de :

Laurent MATEU, Gisèle LE MAREC, Christophe ODERMATT, Delphine POYET - titulaires  
Johann LAURENCY, Sébastien VADE, Djamila BASSI, Mathieu BRUGEAU – suppléants

Cette réunion du CSFPT était consacrée à l'installation du collège des représentants du personnel à la suite des élections professionnelles du 08 décembre 2022.

Dans ce cadre, Laurent MATEU a été élu Président de la Formation Spécialisée n°5.

### **Déclaration liminaire de FO :**

Suite aux élections professionnelles et à l'organisation de celles-ci, FO souhaite attirer l'attention sur la mise à mal de la démocratie sociale dans certaines collectivités et notamment sur le manque de rigueur dans l'organisation du scrutin. De nombreuses incohérences ou irrégularités ont été constatées, notamment lors des opérations de vote électroniques (identifications par RIB, adresses e-mail non validées...).

En effet, certaines collectivités n'ont pas ou peu joué le jeu afin que ces élections se déroulent dans les meilleures conditions possibles. Personne ne ressort gagnant d'un manque de participation des agents et l'abstention qui en résulte n'est bénéfique ni pour les organisations syndicales, ni pour les personnels ni pour les employeurs.

FO demande un travail au sein du CSFPT sur l'organisation de ces élections pour y pointer les dysfonctionnements rencontrés dans les collectivités et ce afin de préparer au mieux les élections de 2026.

Sur les retraites, la déclaration de l'intersyndicale suffit d'elle-même pour dénoncer une réforme inégale et injuste.

Réforme qui va encore plus pénaliser les femmes, les plus précaires et tous ceux qui ont commencé leur carrière professionnelle jeunes.

FO demande que la FS5 travaille notamment sur les impacts néfastes de cette contre-réforme envers les femmes.

## Adoption du RAPPORT Lois NOTRe et Maptam

### Remarque d'ordre général :

Il ne vous échappera pas que Force Ouvrière a souhaité ajouter une contribution particulière à ce rapport. Pour FO, nous souhaitons réaffirmer ici les effets néfastes de cette loi pour les agents de services RH mais également pour l'ensemble des agents de la FPT.

Ce rapport nous conforte dans nos revendications et notamment sur le retrait des lois Maptam et NOTRe.

Nous y ajouterons qu'entre autres la loi Maptam était censée diminuer le nombre de collectivités ainsi que le nombre d'agents territoriaux. Force est de constater que c'est le contraire qui s'est produit.

Ce qui prouve s'il en était besoin que la FPT a besoin d'effectifs suffisants pour assurer un service public de qualité.

### Remarque technique :

Une remarque sur la conclusion du chapitre concernant les temps non complets.

Nous constatons en effet un paradoxe entre la phrase indiquant que la loi 2019 n'a pas et ne permettra pas de résorber les temps non complets et les dispositions de cette loi qui en ont élargi le recours. Force ouvrière demande instamment la mise en œuvre de dispositions en vue de restreindre le recours aux temps non complets et des dispositifs pour compléter leur temps de travail.

Dans la conclusion générale de ce rapport, il est mentionné les difficultés liées au congés bonifiés.

FO fait remarquer que la FS5 a produit un rapport sur les congés bonifiés qui a été adopté par la plénière du CSFPT en 2022 et que celui-ci avait l'avantage de proposer un grand nombre de préconisations pour favoriser l'égalité d'accès aux congés bonifiés.

**Vote FO : FAVORABLE**

### Réunion du BUREAU :

La délégation FO était composée de :

Laurent MATEU et Gisèle LE MAREC

FO présente la note de synthèse sur « la FPT en Europe ».

Cette note confirme une spécificité bien Française concernant la FPT et les difficultés à faire des comparaisons entre pays.

Le président P. Laurent propose de travailler sur les salaires dans la fonction publique en Europe.

Concernant les prochaines FS qui sont prévues les **7,8 et 9 mars** prochains, nous précisons qu'il nous semblerait judicieux de les annuler compte tenu du mouvement social actuel et des dates de manifestations reconductibles annoncées à partir du 7 mars.

De ce fait, il est acté que **les FS et la plénière du 15 mars n'auront pas lieu.**